

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1062 portant remise dans les cadres de militaires hors cadres.

n° 1062

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
29 novembre 1940Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'avis du commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les militaires hors cadres dont les noms suivent sont replacés dans les cadres, et mis à la disposition du coin mandant supérieur des troupes à la Côte française des Somalis pour compter du 1er décembre 1940 : M. Muller (Robert), lieutenant ; M. Munch (Joseph), lieutenant ; M. Duteil (Raymond), sergent ; M. Vincent (Emilien), sergent ; M. Natali (Jules), sergent ; M. Fulbert (Germain), sergent ; M. Carbonnel (Jean), sergent ; M. Giscard (Roger), sergent. Art. 2. La présente decision sera enregistre et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.